

## **ARTICLE 1 OBJET**

**1.1** Le règlement du billet virtuel à pré tirage ALPHA de la Loterie Romande a pour objet de définir ce jeu et spécifier ses conditions et modalités de participation.

**1.2** Pour le surplus, le Règlement Général des billets virtuels à pré tirage et le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'appliquent.

## **ARTICLE 2 NATURE DU JEU**

**2.1** Le billet virtuel ALPHA de la Loterie Romande est un jeu de loterie du type billet virtuel, auquel le public participe sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

**2.2** Il s'agit d'un jeu de hasard dans lequel ni l'adresse du joueur, ni ses décisions, ni l'animation graphique n'ont d'incidence sur l'issue du jeu.

## **ARTICLE 3 CONFIGURATION DES BILLETS**

**3.1** Les billets virtuels du jeu ALPHA comprennent :

- un jeu principal composé d'une grille de mots-croisés dont les différents mots sont visibles, d'un « TABLEAU DES GAINS » indiquant le montant de gain associé au nombre de mots complets mis en évidence dans la grille de mots croisés et répertoriant le nombre de symboles bonus collectés, ainsi que de 5 rouleaux où sont collectés les lettres et symboles bonus (art. 4);
- un premier jeu bonus dans lequel sont représentées 10 étoiles (ci-après: jeu bonus ETOILES; art. 5);

- un deuxième jeu bonus composé d'une roue sur laquelle sont représentés 8 symboles de 4 types différents et surmontée d'un indicateur pointé vers le bas, ainsi que d'un tableau des gains (ci-après: jeu bonus CŒURS; art. 6).

**3.2** La possibilité de révéler automatiquement le résultat de jeu mentionnée à l'article 11.1 du Règlement Général des billets virtuels à pré tirage n'est pas disponible pour le billet virtuel ALPHA.

## **ARTICLE 4 JEU PRINCIPAL**

**4.1** Le but du jeu est de reconstituer les mots figurant dans la grille de mots-croisés grâce aux lettres collectées et de déverrouiller les jeux bonus au moyen des symboles ETOILES et CŒURS afin d'obtenir un gain supplémentaire.

**4.2** Le joueur dispose initialement de 6 tours de rouleaux.

**4.3** Le participant sélectionne le bouton « JOUEZ » pour révéler 5 éléments qui peuvent être des lettres, un « TOUR GRATUIT » ou des symboles bonus ETOILE ou CŒUR et dont l'effet est le suivant :

- Pour chaque lettre collectée, le participant sélectionne cette même lettre dans la grille de mots-croisés autant de fois qu'elle y figure.
- Lorsque « TOUR GRATUIT » est collecté, le participant gagne un tour supplémentaire.
- Chaque symbole ETOILE ou CŒUR collecté est mis en évidence dans la ligne du jeu bonus correspondant du « TABLEAU DES GAINS ». Lorsque 5 symboles bonus identiques sont collectés, le joueur accède aussitôt au jeu bonus correspondant (art. 5 et 6).

**4.4** Lorsqu'une même lettre est collectée 2 ou 3 fois au cours des tours, la fonction multiplicateur x2, respectivement x3, est activée; une fois sélectionnée dans la grille de mots croisés, la lettre au bénéfice du multiplicateur est identifiée par une couleur spécifique (art. 7.2 et 7.3).

**4.5** Le jeu principal se termine lorsque le participant a épuisé le nombre de tours à disposition.

## **ARTICLE 5 JEU BONUS ETOILES**

**5.1** Pour accéder au jeu bonus ETOILES, le participant doit collecter 5 étoiles dans le jeu principal.

**5.2** Le participant sélectionne 6 étoiles parmi les 10 qui lui sont proposées. Pour chaque étoile sélectionnée, un montant ou le symbole « TOUR GRATUIT » est révélé.

**5.3** Lorsque le même montant est découvert 3 fois, celui-ci est gagné une fois. Ce montant vient alors s'afficher dans la ligne du jeu bonus ETOILES du « TABLEAU DES GAINS » du jeu principal.

**5.4** Lorsque le symbole « TOUR GRATUIT » est découvert 3 fois, le participant gagne un tour supplémentaire dans le jeu principal.

**5.5** Le jeu bonus ETOILES se termine lorsque 6 étoiles ont été sélectionnées.

## **ARTICLE 6 JEU BONUS CŒURS**

**6.1** Pour accéder au jeu bonus CŒURS, le participant doit collecter 5 cœurs dans le jeu principal.

**6.2** Le joueur dispose de 6 tours de roue.

**6.3** Le participant sélectionne le bouton central « JOUEZ » afin d'actionner la roue.

**6.4** Lorsque la roue s'immobilise, la case identifiée sous l'indicateur est mise en évidence et le symbole qu'elle contient s'active dans la ligne correspondant du tableau des gains du jeu bonus CŒURS.

**6.5** Lorsque le même symbole est collecté 3 fois, la ligne correspondant du tableau de gains du jeu bonus CŒURS est entièrement mise en évidence et le montant associé à cette ligne est gagné par le participant. Ce montant vient alors s'afficher dans la ligne du jeu bonus CŒURS du « TABLEAU DES GAINS » du jeu principal.

**6.6** Le jeu bonus CŒURS se termine lorsque les 6 tours de roue ont été effectués.

## **ARTICLE 7 GAINS**

**7.1** Si au moins 3 mots complets sont découverts dans la grille de mots-croisés, le participant gagne le montant associé au nombre de mots découverts figurant dans la zone « TABLEAU DES GAINS ».

**7.2** Si, parmi les mots complets découverts, une lettre est au bénéfice de la fonction multiplicateur X2, alors le gain rattaché au nombre de mots découverts du « TABLEAU DES GAINS » est doublé.

**7.3** Si, parmi les mots complets découverts, une lettre est au bénéfice de la fonction multiplicateur X3, alors le gain rattaché au nombre de mots découverts du « TABLEAU DES GAINS » est triplé.

**7.4** Cas échéant, le(s) gain(s) affiché(s) dans la ligne du jeu bonus ETOILES et/ou CŒURS est également gagné par le participant (art. 5.3 et 6.5).

**7.5** Les montants des gains sont exprimés en francs suisses.

# REGLEMENT DU BILLET VIRTUEL A PRETIRAGE

# ALPHA

**7.6** 2 gains possibles par billet.

## ARTICLE 8 PRIX DU BILLET

Le prix d'un billet est de CHF 12.-.

## ARTICLE 9 PLAN DES LOTS

Le plan des lots est le suivant :

Nb. de billets gagnants		Gain billet en CHF	Montant total en CHF
1	X	120 000.-	120 000.-
10	X	2 400.-	24 000.-
50	X	600.-	30 000.-
100	X	360.-	36 000.-
280	X	240.-	67 200.-
200	X	180.-	36 000.-
200	X	168.-	33 600.-
200	X	144.-	28 800.-
1 000	X	120.-	120 000.-
200	X	96.-	19 200.-
850	X	72.-	61 200.-
900	X	60.-	54 000.-
1 500	X	54.-	81 000.-
2 000	X	48.-	96 000.-
1 500	X	42.-	63 000.-
6 000	X	36.-	216 000.-
15 500	X	24.-	372 000.-
5 000	X	18.-	90 000.-
36 000	X	12.-	432 000.-
71 491 billets gagnants			1 980 000.-
28.60%			66.00%

## ARTICLE 10 DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur le 12 novembre 2020 et s'applique à toutes les émissions de billets virtuels du jeu ALPHA accessibles sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

Lausanne, novembre 2020

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE